



Communiqué de Presse

Jeudi 27 Février à 14h00, 4 représentants syndicaux du SDIS de l'Hérault sont assignés devant le Tribunal de Grande instance de Montpellier, pour "Injure" et "Diffamation".

Face à une lettre ouverte dénonçant sans concession les origines des dysfonctionnements récurrents du SDIS 34 depuis 2009, le DDSIS, le colonel Christophe Risdorfer a préféré les juges de la république pour stimuler le dialogue social.

Depuis José Bové en août 1999, aucun syndicaliste n'a été traduit devant cette juridiction pénale.

Depuis plus de 4 ans le DDSIS maltraite son personnel avec un mépris jamais égalé. Nous lui avons donné la réplique.

Nous vous donnons rendez vous Jeudi pour cette atteinte au droit républicain du syndicalisme.

Rachid BAALI

Sébastien GAL

Jérôme RAYNAL

Fabrice ARMAND